

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 94 (1943)
Heft: 6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- Borel W.* A propos de la Méthode du contrôle. « J. f. s. », décembre 1941.
- Burger H.* Verdunstung. « Z. f. Fw. », juin 1934.
- de Coincy et d'Alverny.* Densité des peuplements. « Revue des Eaux et forêts », juin 1935.
- Favre E.* Application de la M. du c. à la forêt de Couvet. « J. f. s. », 1928, n^{os} 3 et 4.
- Nouvel exemple d'aménagement par la M. du c. (Forêt de Boveresse). Annales de l'Inst. féd. de recherches forestières, t. XVII, fasc. 1.
- L'évolution de la sylviculture et l'amélioration de la production ligneuse. « J. f. s. » 1938, n^{os} 6 et 7.
- Feher.* Lois régissant la vie du sol forestier. « Revue des E. et F. », janvier 1935.
- Gut Ch.* L'occupation de l'atmosphère. « J. f. s. » 1938.
- Guyot Edm.* Variations séculaires des éléments météorologiques à Neuchâtel. Bull. Soc. neuch. sciences naturelles, 1932.
- Knuchel H.* Ueber Zuwachsschwankungen. « Z. f. Fw. » 1933, n^{os} 9 et 12.
- Henri Biolley. « Z. f. Fw. » 1940, n^o 1.
- Knuchel et Brückmann.* Holzzuwachs und Witterung. « Forstwissenschaftliches Zentralblatt » 1930.
- Meyer H.-A.* Les types de sol dans les forêts communales de Couvet et de Boveresse. « J. f. s. » 1934, n^{os} 3 et 4.
- Observatoire de Neuchâtel.* Bulletins des observations météorologiques, années 1931—1939.
- Pallmann H.* Ueber Bodenbildung und Bodenserien in der Schweiz. Paris 1934.
- Poskin A.* Amélioration de la forêt et de la production ligneuse. Bulletin de la Soc. For. de Franche-Comté, mars 1940.
- Rickenbach E.* Description géologique du Val-de-Travers. Imprimerie centrale S. A., Neuchâtel 1925.
- Schädelin W.* Positive Auslese. « Z. f. Fw. » juin 1938.
- Schæffer L.* Comparaison d'inventaires. Bull. Soc. For. Franche-Comté, mars 1938.

CHRONIQUE

Confédération

Institut fédéral de recherches forestières. Cet institut a introduit, dans son programme de travaux, des recherches sur l'étude et l'amélioration des travaux en forêt. Un nouvel assistant aura à s'occuper spécialement de ces questions. A été appelé à ce nouveau poste l'ingénieur forestier *J. Zehnder*, qui jusqu'ici a eu à étudier les mêmes problèmes à l'Office forestier central de Soleure.

Ecole forestière. A la suite des examens subis ce printemps, les candidats suivants ont obtenu le diplôme d'ingénieur forestier :

MM. *Baumgartner Otto*, de Trub (Berne),
Bavier Gaudenz, de Coire,
Ramser Friedrich, de Schnottwil (Soleure),
Schneider Max, de Mett près Bienne,
Surber Emile, de Zurich,
Tobler Max, de Zumikon (Zurich),
Viglezio Giacomo, de Lugano,
Wälchli Max, de Grasswil (Berne).

Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches. En date du 4 mars 1943, le Conseil fédéral a nommé ingénieur forestier de II^{me} classe à l'Inspection fédérale des forêts, M. *Arnoldo Arrigoni*, de Savosa, ingénieur forestier. Le nouvel élu fonctionnera à l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches de Weissfluhjoch (Grisons). Cette nomination exerce rétroactivement son effet depuis le 1^{er} janvier 1943.

Ecole forestière. *Journée commémorative en l'honneur du professeur Arnold Engler et cycle de conférences forestières à l'E. P. F., 10 au 12 juin 1943.*

Programme :

Judi 10 juin 1943, à 14,15 h. : Journée commémorative en l'honneur du professeur *Arnold Engler*, dans l'aula de l'E. P. F.

M. *A. Rohn*, président du conseil de l'E. P. F. : Introduction.

M. le professeur *H. Knuchel* : Arnold Engler comme chercheur.

M. *J. Darbellay*, inspecteur forestier, Fribourg : Arnold Engler et les forestiers romands.

M. *H. Jenny*, président de la *Société forestière suisse* : Des services rendus par Arnold Engler à la Société forestière suisse et à l'économie forestière suisse.

M. le professeur *H. Leibundgut* : Allocution finale.

A partir de 17,15 h., les participants à la cérémonie auront l'occasion de se faire conduire dans le musée historique de la construction (*Baugeschichtliches Museum*) de la ville de Zurich, au Helmhaus (exposition de vieux plans forestiers).

Vendredi 11 juin : cycle de conférences, dans l'auditoire III du bâtiment principal de l'E. P. F.

7,15 h. M. *Petitmermet*, inspecteur général des forêts : Ouverture du cycle des conférences.

7,45— 8,30 h. M. *H. Burger*, directeur de l'Institut fédéral de recherches forestières : But de la recherche scientifique forestière et son état actuel.

8,30— 9,15 h. M. le professeur *Volkart* : Traits principaux de l'hérédité chez les végétaux et de leur utilisation.

- 9,15— 9,30 h. Pause.
- 9,30—10,45 h. M. W. *Nägeli*, assistant à l'Institut de recherches forestières : Sur les études de notre Institut de recherches forestières relatives à la provenance des graines (avec projections lumineuses).
- 10,45—11,30 h. Discussion.
- 13,26 h. Départ pour Hüntwangen (billet collectif). Visite des placettes d'essai de la Station de recherches forestières relatives à la provenance des graines du pin sylvestre, près d'Eglisau.
- 18,14 h. Départ de Hüntwangen.
- 19,03 h. Arrivée à Zurich HB.

Samedi 12 juin :

- 7,15— 8,00 h. M. H. *Etter*, assistant à la Station de recherches forestières: Nos associations végétales principales en forêt.
- 8,00— 9,00 h. M. le professeur *Pallmann* : Sur les sols forestiers.
- 9,00— 9,15 h. Pause.
- 9,15—10,00 h. M. le professeur *Leibundgut* : Nouvelles bases de la culture des bois.
- 10,00—10,45 h. Discussion.
- 11,30 h. Départ de la gare de Selnau pour l'Uetliberg.
- 12,30—14,30 h. Dîner à l'Uetliberg.
- 14,30—15,00 h. Visite de la forêt de l'Ecole forestière (sous la direction de MM. Leibundgut, Pallmann et Koch).

S'annoncer pour les billets collectifs d'Eglisau (11 juin) et de l'Uetliberg (12 juin), et pour le dîner à l'Uetliberg (12 juin), jusqu'au vendredi 11 juin à 9,30 h., en utilisant la liste spéciale qui sera déposée dans la salle des conférences.

Circulaire n° 12 BH de la Section du bois concernant le bois de feu (5 mars 1943). *Utilisation des remanents de coupe et du bois mort par des entreprises industrielles.* Lors de la conférence des inspecteurs cantonaux des forêts tenue le 2 février 1943, ainsi que dans la circulaire n° 11 BH, chiffre III/2, la Section du bois a annoncé qu'elle donnerait de plus amples indications au sujet de la voie à suivre pour l'utilisation des remanents de coupes et du bois mort. Entre temps, ont eu lieu des pourparlers avec des représentants de l'industrie sur le concours desquels on peut compter.

On observera en principe la réglementation suivante :

- 1° Des domaines forestiers écartés (forêts désignées isolément, territoires communaux, vallées) seront assignés à l'industrie pour l'exploitation de remanents de coupes et de bois morts.
- 2° Il s'agit d'exploitations s'ajoutant aux exploitations normales, c'est-à-dire de bois qui, sans son utilisation par l'industrie, serait

- perdu pour l'approvisionnement du pays, parce que les propriétaires de forêts ne peuvent pas en tirer profit étant donné, d'une part, les hauts prix de revient et, d'autre part, les prix de vente.
- 3° Pour cette raison, ce bois ne sera pas imputé sur les coupes exigées des cantons et ne sera pas non plus porté en compte — ou ne le sera, tout au plus, que dans une faible mesure — sur la quote-part de bois de feu des industries intéressées. Il est à noter expressément que l'exploitation de remanents et autres déchets de forêt s'effectuera tout à fait indépendamment des attributions obligatoires de bois de feu à l'industrie, qui seront probablement faites en lieu et place de charbon.
 - 4° Il ressort, sans autre, de cet état de choses que les indemnités contre lesquelles ces lots seront cédés à l'industrie ne pourront être qu'extrêmement modestes.
 - 5° L'organisation du ramassage sera affaire de l'industrie et se fera à ses frais et à ses risques et périls. Autant que possible, le service forestier prêtera son assistance.
 - 6° La Section du bois procédera à la répartition des lots à l'industrie; pour le surplus, les entreprises industrielles désignées auront à s'entendre directement avec les inspections cantonales des forêts ou les inspections d'arrondissements.
 - 7° Dans la désignation des lots attribués à l'industrie, on tiendra compte de concessions éventuellement accordées pour la carbonisation en forêt, mais autant seulement qu'il s'agira de bois dont la carbonisation dans les délais prescrits sera assurée.
 - 8° Des expériences déjà faites ont montré que, ça et là, il n'est pas facile d'exécuter les coupes en effectuant séparément le ramassage des déchets. Mais, avec de la bonne volonté et une organisation pratique, il sera possible de surmonter les difficultés résultant de ce fait et de trouver une solution avantageuse pour les deux parties.
- Section du bois. Le chef : *M. Petitmermet.*

Cantons.

Lucerne. Le Conseil d'Etat a appelé comme ingénieur forestier à l'inspectorat cantonal des forêts *M. Bernard Pohl*, d'Orselina. Il est entré en fonction le 1^{er} janvier 1943.

Valais. A été nommé administrateur forestier de la commune de *Monthey* *M. Werner Haudenschild*, de Niederbipp (Berne).

Argovie. *M. Max Senn* a démissionné comme inspecteur des forêts de la ville d'Aarau, mais conserve la gérance des forêts de la commune d'*Unterentfelden*. A été désigné pour lui succéder au poste d'*Aarau*: *M. Richard Fischer*, de Meisterschwanden et Reinach, ci-devant adjoint forestier dans le canton de Berne.

M. Max Müller, ingénieur forestier, de Ossingen et Wetzikon, ci-devant administrateur forestier de la commune de Luzein, a été nommé adjoint à l'inspection cantonale des forêts.